



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE



Le procès-verbal ci-dessus reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022. Il doit être approuvé par le conseil une prochaine séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 11 octobre 2022 à la Chapelle du vieux Corbeau à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; Daniel Campeau, Guy Laplante, François Baugé, Gilles Lavoie, et Julie Gauvin.

Madame Guylaine Baillargeon étant absent.

Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

Rés. 2022-10-01

1. Ouverture de la séance ordinaire

En conséquence, il est proposé par la conseillère madame Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h 00.

Adoptée

Rés. 2022-10-02

2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 septembre 2022
4. AFFAIRES NOUVELLES
 - 4.1. Félicitations à madame Marie-Louise Tardif, candidate réélue de la Coalition avenir Québec dans Laviolette–Saint-Maurice
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Adoption du règlement numéro R-3-22 relatif à la circulation des camions
 - 5.2. Adoption du Règlement numéro R-4-22 modifiant le règlement numéro 2-22 afin d'ajouter un tarif pour une demande de changement à la réglementation d'urbanisme
 - 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro R-5-22 – Code d'éthique et de déontologie des élus-es
 - 5.4. Embauche – Directrice générale
 - 5.5. Autorisation de signature – ClicSÉCUR
 - 5.6. Autorisation de signature – Caisse Desjardins
 - 5.7. Octroi de mandat – Transition à la direction générale
 - 5.8. Octroi de mandat - Support professionnel en gestion financière municipale
 - 5.9. Demande de financement – Moisson Mauricie
 - 5.10. Remerciement au Comité consultatif de reconstruction (CCR)



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE**



6. TRÉSORERIE
 - 6.1. Approbation de comptes – Septembre 2022
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1. Rapport des permis de construction – Septembre 2022
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1. Octroi de mandat - Support technique infrastructures municipales
 - 8.2. Octroi de mandat - Services ingénierie réfection fossé rang Sud-Est
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur François Baugée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Rés. 2022-10-03

3.1 Adoption du procès-verbal

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membres du conseil précédant la présente séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

Adoptée

4.1 Félicitations à madame Marie-Louise Tardif, candidate réélue de la Coalition avenir Québec dans Laviolette–Saint-Maurice

Un courriel de félicitations sera transmis à madame Marie-Louise Tardif, candidate réélue de la Coalition avenir Québec dans Laviolette–Saint-Maurice.

Rés. 2022-10-04

5.1 Adoption du règlement numéro 3-22 relatif à la circulation des camions

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire conseil tenue le 13 septembre 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2022 et qu'une copie a été mise à la disposition du public au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

Attendu que dès le début de la présente séance une copie du règlement est mise à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par la conseillère madame Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents,



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE



que le règlement numéro 3-22 relatif à la circulation des camions, dont le texte est joint en Annexe A, soit adopté.

Les membres du conseil ont reçu une copie du règlement de manière à dispenser la lecture du règlement.

Adoptée

Rés. 2022-10-05

5.2 Adoption du règlement numéro 4-22 modifiant le règlement numéro 2-22 afin d'ajouter un tarif pour une demande de changement à la réglementation d'urbanisme

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire conseil tenue le 13 septembre 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2022 et qu'une copie a été mise à la disposition du public au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

Attendu que dès le début de la présente séance une copie du règlement est mise à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, que le règlement numéro 4-22 modifiant le règlement numéro 2-22 afin d'ajouter un tarif pour une demande de changement à la réglementation d'urbanisme, dont le texte est joint en Annexe B, soit adopté.

Les membres du conseil ont reçu une copie du règlement de manière à dispenser la lecture du règlement.

Adoptée

Rés. 2022-10-06

5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 5-22- Code d'éthique et de déontologie des élus-es

Le ou la conseillère madame Julie Gauvin présente le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus-es

- Donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement 5-22- Code d'éthique et de déontologie des élus-es.
- Dépose le projet de règlement, dont le texte est joint en annexe C.

Les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement de manière à dispenser la lecture du projet de règlement.

Rés. 2202-10-07

5.4 Embauche – Directrice générale

Considérant que le poste à la direction générale est vacant;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE**



Considérant que madame Sylvie Lavoie a été rencontrée et est recommandée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents nomment madame Sylvie Lavoie, Directrice générale, à partir du 12 octobre 2022, selon les termes du contrat de travail.

Que madame Sylvie Lavoie, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de La Bostonnaise;

Que madame Renée Ouellette, mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pertinent à cette embauche;

Le conseiller monsieur Gilles Lavoie étant en conflit d'intérêt s'est retiré du vote.

Adoptée

Rés. 2202-10-08

5.5 ClicSÉCUR – Autorisation de signature

Attendu que le Conseil municipal a nommé madame Sylvie Lavoie, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'autoriser madame Sylvie Lavoie, directrice générale est autorisée à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSécur-Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition, ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts.

Le conseiller monsieur Gilles Lavoie étant en conflit d'intérêt s'est retiré du vote.

Adoptée



Rés. 2022-10-09

5.6 Autorisation de signature – Caisse Desjardins

Considérant que la municipalité de La Bostonnais a procédé à l'embauche de madame Sylvie Lavoie, comme directrice générale;

Considérant qu'elle doit être en mesure d'effectuer certaines tâches qui lui sont demandés dans le cadre de ses fonctions (paiement de factures, etc.)

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'autoriser madame Sylvie Lavoie à signer les chèques, détenir la carte de crédit et débit et soit nommé signataire au compte bancaire de la municipalité de La Bostonnais.

Le conseiller monsieur Gilles Lavoie étant en conflit d'intérêt s'est retiré du vote.

Adopté

Rés. 2022-10-10

5.7 Octroi de mandat – Transition à la direction générale

Attendu que le Conseil a confié à madame Ginette Roy le mandat de directrice générale par intérim pour la période de 3 mois, par résolution numéro 2022-07-10;

Attendu l'embauche de madame Sylvie Lavoie, comme directrice générale;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer un mandat d'accompagnement afin d'assurer la transition et la pérennité de la gestion administrative de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur François Baugée et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'octroyer un mandat transitoire à madame Ginette Roy selon les termes du contrat dument signé.

Le montant de la dépense sera affecté au poste budgétaire correspondant au budget adopté.

Le conseiller monsieur Gilles Lavoie étant en conflit d'intérêt s'est retiré du vote.

Adoptée

Rés. 2022-10-11

5.8 Octroi de mandat – Support professionnel en gestion financière municipale

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour les informations financières de la Municipalité;

Attendu que la direction générale par intérim doit s'adjoindre une ressource expérimentée et ayant les compétences en gestion financière municipale;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE**



Attendu que la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de madame Mélanie Dagenais;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'octroyer un mandat de services professionnels à madame Mélanie Dagenais selon les termes de l'offre et d'autoriser madame Ginette Roy, directrice générale par intérim à signer l'offre de services professionnels.

Le montant de la dépense sera affecté au poste budgétaire correspondant au budget adopté.

Adoptée

Rés. 2022-10-12

5.9 Demande de financement – Moisson Mauricie

Attendu que nous avons reçu une demande d'aide financière de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, cet organisme présente dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de La Bostonnaise qui en ont besoin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'octroyer une aide financière au montant de 38,40 \$ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec.

Le montant de la dépense sera affecté au poste budgétaire correspondant au budget adopté.

Adoptée

Rés. 2022-10-13

5.10 Remerciement au Comité consultatif de reconstruction (CCR)

Attendu que la Municipalité par sa résolution numéro 2022-01-09, a mis en place un comité de reconstruction consultatif invitant des citoyens à partager leurs connaissances et permettre l'avancement du dossier;

Attendu que le comité de reconstruction consultatif s'est rencontré et a déposé à la Municipalité un projet de reconstruction d'un hôtel de ville;

Attendu que la Municipalité par sa résolution numéro 2022-06-04 à octroyer un mandat d'accompagnement à monsieur David Lafontaine de Techni-Consultant Inc. afin d'assurer la poursuite du projet de reconstruction de l'hôtel de ville de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité par sa résolution 2022-09-11 a mandaté la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes pour l'étude préparatoire, le concept et les plans préliminaires d'un projet de reconstruction de l'hôtel de ville de la Municipalité et ce à partir des plans projets déposés par le comité de reconstruction consultatif;

Attendu que par la même résolution le Conseil invitait madame Guylaine Baillargeon, conseillère, et monsieur André Giroux, citoyen du comité de reconstruction consultatif, à assister à une



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT MAURICE



rencontre de démarrage avec les professionnels mandatés pour la poursuite du projet de reconstruction de l'hôtel de ville de la Municipalité;

Attendu que le comité de reconstruction consultatif a confirmé par lettre la fin dudit comité de reconstruction consultatif;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de remercier les citoyens monsieur André Giroux, monsieur Gilles Giroux et monsieur Serge Pinet pour leur excellente contribution à ce projet.

Adoptée

Rés. 2022-10-14

6.1 Approbation de comptes – Septembre 2022

Considérant que la directrice générale par intérim a remis à chacun des membres du conseil la liste des comptes fournisseurs à payer, la liste des comptes fournisseurs payés et les salaires payés au 30 septembre 2022;

Considérant que les membres du comité de finance ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de septembre 2022;

Considérant que ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Julie Gauvin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que les salaires, la liste des comptes payés et à payer soient approuvée et d'autoriser la directrice-générale adjointe par intérim à effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie du mois :	12 438,92 \$
Comptes payés et à payer	31 059,09 \$

Total	43 498,01 \$
--------------	---------------------

Le tout conformément au Règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ».

Adoptée

Rés. 2022-10-15

7.1 Rapport des permis de construction - Septembre 2022

Dépôt du rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2022.

Adoptée

Rés. 2022-10-16

8.1 Octroi de mandat – Support technique infrastructure municipales

Attendu que la Municipalité doit procéder à la réfection et à l'entretien de son réseau routier;

Attendu que la Municipalité a reçu différentes subventions pour la réfection et l'entretien de son réseau routier;

Procès-verbal 11 octobre 2022



Attendu que la direction générale par intérim doit s'adjoindre une ressource expérimentée et ayant les compétences en gestion des infrastructures;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de monsieur David Lafontaine, de Techni-Consultant Inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'octroyer un mandat de services professionnels à monsieur David Lafontaine, de Techni-Consultant Inc. selon les termes de l'offre de services professionnels et d'autoriser madame Ginette Roy, directrice générale par intérim à signer l'offre de services professionnels.

Le montant de la dépense sera affecté au poste budgétaire correspondant au budget adopté.

Adoptée

Rés. 2022-10-17

8.2. Octroi de mandat – Services ingénierie

Attendu que la Municipalité doit procéder à de travaux de corrections sur une section du rang Sud-Est;

Attendu que ces travaux nécessitent des plans et devis préparés par un ingénieur;

Attendu que la Municipalité désire procéder auxdits travaux cet automne et octroyer un mandat à un entrepreneur;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de monsieur Louis Loiselle du Groupe D1a pour la préparation des plans et devis et de procéder à des demandes de prix à des entrepreneurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'octroyer un mandat pour la préparation de plans et devis et pour procéder à des demandes de prix à des entrepreneurs afin de procéder à des travaux correctifs sur une partie du rang Sud-Est à monsieur Louis Loiselle, de Groupe D1a au montant de 4 405 \$ avant taxes.

Le montant de la dépense sera financé dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

9. Période de questions

10. Tour de table des membres du Conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINTE MAURICE



Rés. 2022-10-18

11. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance ordinaire soit levée à 21h03.

Adoptée

Renée Ouellette
Mairesse

Natalie Jalbert
Secrétaire

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAISE
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINTE MAURICE**



ANNEXE A – RÈGLEMENT 3-22

ANNEXE B – RÈGLEMENT 4-22

ANNEXE C – PROJET DE RÈGLEMENT 5-22